



## COMMUNE DE MAZERES

### **LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale et une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Le débat d'orientation budgétaire répond à des objectifs et à des obligations légales qui sont brièvement rappelés ci-dessous.

#### **A/ Les objectifs du débat d'orientation budgétaire**

Ce débat est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la Commune. Il permet au Conseil Municipal :

- d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement, et de débattre de la politique d'équipement de la Commune.
- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière et fiscale de la Commune.

#### **B/ Les obligations légales du débat d'orientation budgétaire**

Le débat d'orientations budgétaires est prescrit par la loi du 6 février 1992 (article L. 2312-1 et suivants du CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB a pour but d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et il n'est pas sanctionné par un vote. Son contenu n'est pas précisé par les textes. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Toutefois, l'assemblée délibérante est tenue de débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Le rapport établi à l'occasion du débat présente différentes informations pouvant servir de base à la discussion, avec :

##### 1 - une analyse de la situation financière de la Commune

- évolution des principaux postes budgétaires
- marges de manœuvre : épargne, fiscalité, endettement
- l'état du patrimoine
- l'état des emplois

##### 2 - les perspectives pour l'année 2011 et la prévision pluriannuelle des investissements

### **I - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

#### **A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dans un contexte économique et financier toujours tendu et incertain, l'évolution des dépenses de gestion de la commune de MAZERES en 2010 reste relativement modérée, alors que les recettes de fonctionnement enregistrent

une progression significative.

De ce fait, en 2010, la Commune dégage une capacité d'autofinancement jamais atteinte. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les ressources des collectivités locales pour l'avenir, il conviendra de poursuivre, voire d'amplifier, l'effort de rationalisation des dépenses de gestion pour permettre de maintenir une capacité d'autofinancement des investissements équivalente.

## I - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses nettes de gestion de la Commune évoluent faiblement par rapport à 2009, (+ 1,21 %)

Elles se composent essentiellement des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : ce sont les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante : (contingents, subventions..) les frais financiers et les amortissements.

\* *Les charges à caractère général* (achats de fournitures, d'eau, d'électricité, de produits, dépenses d'entretien et réparations, repas de la cantine scolaire, assurances, taxes foncières, frais divers ...) constituent le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses après les frais de personnel ; elles progressent de 6,5 % et représentent plus du quart des dépenses de fonctionnement. Elles sont liées pour une part significative à l'augmentation des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie et à des dépenses exceptionnelles (eau) ou donnant lieu à récupération (éclairage public).

#### \* *Les charges de personnel*

Les charges nettes de personnel enregistrent une faible progression : + 1,21 % par rapport à l'année précédente et elles représentent près de 47 % des dépenses de fonctionnement. Les moyennes départementale et régionale se situaient respectivement à 51,86 % et 49,11 % en 2009.

\* *Les autres charges de gestion courante* : (contingents, participations obligatoires, subventions), diminuent de 1 % par rapport à 2009 et elles représentent 19,3 % des dépenses de gestion.

- *Charges financières* : la charge des intérêts des emprunts diminue de plus de 4%.

- *Amortissements* : sans changement

### LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes nettes de fonctionnement enregistrent une progression très importante en 2010 (plus 10,45 % par rapport à 2009).

Les produits de fonctionnement sont essentiellement constitués du produit fiscal, des dotations et concours de l'Etat, des produits des services et des revenus du patrimoine

\* *Impôts et taxes* : Après avoir enregistré une progression exceptionnelle en 2009 - plus de 13% - le produit fiscal augmente encore de 3,26% grâce à des rappels de taxe professionnelle de l'année 2008 (près de 150 000 €)

\* *Dotations et participations* : le montant des recettes de ce chapitre augmente de plus de 21 % sous l'effet de plusieurs facteurs : progression de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale liée à la prise en compte des résultats du dernier recensement, régularisation par la Caisse d'allocations familiales du retard dans le versement des sommes dues à la Commune au titre du contrat enfance. A noter que cette augmentation est conjoncturelle et de ce fait, pour une grande part, non répétitive.

\* *Vente de produits* : ces recettes demeurent stables (+1%). Il s'agit des produits des services : cantine scolaire, concessions cimetière, des droits d'entrée au musée de l'Hôtel d'Ardouin, du remboursement des frais de personnel mis à la disposition de services extérieurs.

\*Autres produits de gestion courante : ce poste qui progresse de près de 46% retrace le produit des locations immobilières (relativement stable : 190 000€) et surtout les versements effectués par la régie municipale d'électricité.

\* Atténuation de charges : ces recettes perçues au titre de remboursement de frais de personnel : emplois aidés, sécurité sociale augmentent de plus de 40 % suite à l'encaissement de produits concernant l'exercice comptable précédent.

## II -LES MARGES DE MANOEUVRE

### L'EPARGNE

Constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion, l'épargne brute de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'année 2010 est marquée par une progression de cet excédent qui est utilisé prioritairement pour couvrir les remboursements d'emprunts, puis pour financer une partie des dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement de la commune est passée de :

- \* 517 000 Euros en 2007
- \* 610 000 Euros en 2008
- \* 725 000 Euros en 2009, pour atteindre :
- \* 1 049 000 euros en 2010

### L'ENDETTEMENT

Afin de compléter le financement des opérations d'investissements assuré par un niveau de subventions élevé et un autofinancement important, la Commune a stabilisé le recours à l'endettement.

L'endettement de la Commune s'établit à

- 3 370 443 € au 31/12/2008
- 3 160 738 € au 31/12/2009
- 3 350 863 € au 31/12/2010

L'annuité de la dette s'élève à :

- 444 385 en 2008
- 626 251 en 2009 (dont 199 000 de prêt relais TVA)
- 444 633 en 2010

Pour passer ensuite à

- 424 000 en 2011
- 397 000 en 2012

### LA FISCALITE

Les taux des impositions de MAZERES restent modérés et inférieurs ou proches des moyennes départementales et régionales des communes de même catégorie démographique (fiscalité additionnelle des groupements comprise)

- \* taxe d'habitation 2009 : 11,26 % contre 11,62 % et 11,66 %
- \* taxe foncière "bâti" : 18,65 % " 17,93 % " 19,33 %
- \* taxe foncière " Non bâti " : 95,92% " 112,17 % " 101,54 %
- \* taxe professionnelle : 16,20 % " 17,56 % " 16,61 %

Pour l'année 2010, les taux d'impositions de MAZERES (fiscalité additionnelle groupement comprise) se situent à un niveau inférieur aux taux de trois villes de référence :

- \* Taxe d'habitation 11,26 % contre 12,67, 14,08 et 15,28 %
- \* Taxe foncière " Bâti" 18,65 % " 23,11, 23,78 et 25,28 %
- \* Taxe foncière "Non Bâti" 95,93 % " 126,01, 97,95 et 110,31 %
- \* taxe professionnelle 16,21 % " 23,35, 24,91 et 20,60 %

## **B / L'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement enregistrées au cours de l'année 2010 s'élèvent à la somme de 1 047 442 €. Elles sont essentiellement constituées par :

- la mise en place de la vidéo protection,
- la réalisation de travaux de bâtiments ( 3<sup>ème</sup> tranche de la toiture de l'église, centre d'interprétation de l'époque mérovingienne, clôtures du stade et du tennis, aménagement de la salle de réunion, du centre de soins pour oiseaux et de sanitaires à AUGÉ, travaux sur divers bâtiments (maison Comminges ...)
- la réfection des cours de récréation des écoles primaire et maternelle, la construction d'un préau à l'école maternelle
- des travaux de voirie ( RD 11: route de Belpech, ralentisseurs, chemin de l'Espinet ...
- la viabilisation des lotissements (artisanal et d'habitation)
- la mise en place d'une nouvelle tranche d'éclairage de caractère
- des acquisitions foncières (terrain groupe scolaire)
- des achats d'un chariot élévateur, d'une tondeuse et de divers autres matériels...

Les recettes d'investissement encaissées en 2010 pour un montant de 932 907 euros se décomposent en subventions pour 255 052 €, Fonds de compensation de la TVA pour 157 444 €, taxe locale d'équipement pour 45 411 €, et emprunt de 475 000 €.

## **C / L'ETAT DU PATRIMOINE**

La Commune de MAZERES dispose d'un patrimoine immobilier important (ensembles immobiliers de Garabaud, du Domaine des oiseaux, de l'ancienne maison de retraite, le camping de la plage, divers locaux commerciaux et artisanaux, les 36 logements locatifs à caractère social, des réserves foncières industrielles, à caractère éducatif et sportif, des terres agricoles, des plantations....)

## **D/ L'ETAT DES EMPLOIS COMMUNAUX**

L'état des effectifs de la Commune au 31 décembre 2010 s'établit ainsi :

- Effectif des services administratifs :	10
- " " techniques et entretien	39
- " culturels, éducatif et animation	22
- " sécurité :	1
- " d'aides ménagères :	16
	Soit 88 agents, dont 20

emplois aidés

## **II LE BUDGET 2011 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LES ANNEES A VENIR**

La disparition de la taxe professionnelle prive la Commune de MAZERES du principal moteur qui alimentait notre budget grâce à la très forte croissance des bases au cours des dernières années.

L'état prévisionnel des produits de la contribution foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) transmis par la Direction Départementale des Finances publiques fait apparaître un montant évalué à la somme de 595 369 € pour 2011. Ces données risquent d'être fondamentalement modifiées lors de la notification définitive qui n'interviendra que dans plusieurs semaines. Pour mémoire, le montant de la taxe professionnelle était de 979 386 € en 2009 et 1 017 551 € en 2010.

La notification des bases d'imposition et des nouveaux taux concernant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti ne devrait pas intervenir avant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.

#### **A/ LES RECETTES - 2011: PREMIERE ANNEE D'APPLICATION DE LA REFORME**

Pour notre Commune, la taxe professionnelle représentait plus de 50 % de nos recettes fiscales et 30 % des recettes de fonctionnement, ce qui témoigne de la forte dépendance du budget local aux ressources de remplacement mises en place par le législateur.

De plus, l'évolution annuelle des bases de taxe professionnelle était supérieure à 10 % au cours des 5 dernières années.

Parmi ces dernières ressources, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée dont les bases seront nettement moins dynamiques que celles de la taxe professionnelle, ne devraient plus représenter respectivement qu'environ 20 % et 10 % des recettes de la fiscalité directe locale.

De plus, la CFE ne pourra être augmentée que dans un rapport de 1 à 1 par rapport au taux de relèvement des impôts ménages, contre 1,5 à 1 pour l'ancienne taxe professionnelle.

La réforme fiscale assure certes une garantie individuelle au travers d'une caisse de compensation nationale appelée le FNGIR qui voit les collectivités gagnantes de la réforme reverser au profit des perdantes. Mais ce qu'on appelle usuellement une « compensation à l'euro l'euro » ne vaut que la première année. En effet, le FNGIR n'évolue pas en valeur et à partir de 2012, c'est la dynamique des ressources qui reprend ses droits.

Dans ce contexte, soit notre collectivité devra ajuster les dépenses aux recettes, soit, si elle veut continuer à enregistrer une croissance de ses moyens d'intervention, elle ne pourra pratiquement que présenter la facture aux seuls ménages

#### **B/ LES DEPENSES**

##### **I / Les charges de personnel**

Ces charges devraient connaître une progression modérée prenant en compte les seules évolutions de carrière des agents.

##### **II/ Les autres charges de fonctionnement**

Elles devraient enregistrer une faible augmentation liée à l'évolution des prix et, continuer de faire l'objet d'une attention particulière.

##### **III/ Les investissements programmés en 2011**

L'année 2011 sera marquée par la poursuite d'opérations d'investissement déjà engagées ou de nouvelles mises en chantier :

- la fin des travaux d'aménagements intérieurs de l'Hôtel d'ARDOUIN (pôle Mérovingien)
- l'acquisition de l'ensemble immobilier « Le Chalet Pasteur »
- la réfection de la toiture de la halle
- la rénovation de la façade du temple
- les acquisitions de terrains et aménagement de cheminements piétonniers (bouclage avec les sentiers de SAVERDUN)
- l'extension de la cantine et du CLAE primaire
- éclairage de caractère au centre ville (3<sup>ème</sup> tranche)
- réfection de trottoirs
- les acquisitions de matériel strictement nécessaire

Les travaux de voirie sont réalisés par la Communauté des Communes selon un programme défini annuellement par la commune.

L'aménagement partiel des locaux de l'ancienne Maison de Retraite en vue de l'installation du centre local de la Direction des Actions pour le Développement Social du secteur Saverdun/Mazères sera réalisé et financé par le

Conseil Général.

**C/ Les investissements prévus en 2012 et les années suivantes (sous réserve)**

- construction d'une annexe au groupe primaire et d'une deuxième école maternelle
- poursuite des travaux de réaménagement de l'ancienne maison de retraite
- l'aménagement d'un complexe sportif (1<sup>ère</sup> tranche)
- éclairage de caractère : 4 tranches
- réfection des trottoirs : 5 tranches
- mise en place d'un giratoire à l'entrée nord de MAZERES



*Depuis plusieurs années le tissu économique local a assuré à la Commune de MAZERES une progression régulière de ses recettes fiscales, au travers notamment de la taxe professionnelle.*

*Avec des bases beaucoup moins dynamiques de l'impôt de remplacement et de surcroît, avec la perte d'une part importante de notre marge de manœuvre décisionnelle en matière fiscale, notre Commune va connaître une véritable rupture budgétaire.*

*Les nouvelles règles d'affectation des impôts ménages et de vote des taux devraient certes, dans une certaine mesure, atténuer les effets de la suppression de la taxe professionnelle.*

*Dans ce contexte, une croissance de nos moyens d'intervention, la création ou le développement de nouvelles compétences seront conditionnées par un relèvement inévitable des taux de fiscalité dont le poids incombera essentiellement aux seuls ménages.*

*En 2011, et pour les années à venir, une modération des charges de gestion et des dépenses courantes d'investissement s'impose donc plus que jamais.*

MAZERES, le 12 Février 2011

Jacques PUJOL